



Bonnnes




fêtes de fin d'année

Sommaire de cette news

1. Informations locales
2. Informations sur les [parcs éoliens annulés](#)
3. [Informations Biodiversité](#)
4. [Informations FED](#)

1. Informations locales

 **A Sousceyrac**, le Conseil municipal a pris la décision de continuer le projet éolien, le 23 septembre 2024. Depuis cette date, le président de l'APPGE a participé aux différentes réunions organisées par le comité de pilotage. Notre président a participé à la réunion de suivi le mardi 4 novembre 2025, il ressort qu'un cahier des charges sera préparé avant les élections municipales.

Situation à Gorses, Labastide du Haut-Mont et Laresses/St-Cirgues.

Brigitte Hamzaoui, présidente de "[Vent du Haut Ségala](#)" nous a communiqué des informations. Pour les projets éoliens de Gorses et de Labastide-du-Haut-Mont, ils envisagent une étude ornithologique comme à Parlan.


 **A Parlan (15) : 4 éoliennes devraient être construites.** Mais Stop Eole Parlan poursuit le combat grâce à Maître Izembard et au collectif CASC.

Voici un extrait de son dernier message : " *Notre avocat a déposé un mémoire en réplique, mais sera-t-il accepté ?*" Télécharger [l'étude ornithologique](#) de Parlan. Leur assemblée Générale 2025 sera le 9 janvier 2026

 **AAPLX** (Agir Autrement Pour La Xaintrie) (19) nous invite à signer une pétition

Vous pouvez signer [la pétition en ligne](#) mise par les habitants de St Julien-aux-bois. Vous pouvez consulter la [carte inter-active](#) des projets éoliens en Corrèze et télécharger le [bulletin d'informations de septembre 2025](#) de l'association " [Agir pour le plateau des étangs](#) "

Une réunion s'est tenue contre le projet NEOEN le 18 décembre 2025

 **Concernant la distance entre éolienne et habitation**, il est à noter que : " Les préfets peuvent appliquer [l'article L511-44 du code de l'environnement](#) qui prévoit que la distance peut être définie au cas par cas "

[Retour sommaire](#)

Voici d'autres informations qui pourraient vous intéresser.

Comme sur le site de l'APPGE, les liens **sont en rouge**, soulignés et en gras. Tous les liens en provenance du [site de l'APPGE](#) sont sécurisés (ils sont en https://)

2. Informations parcs annulés

Charente : le parc éolien de Aunac sur Charente est débouté

La Cour d'appel administrative de Bordeaux confirme le refus préfectoral du projet de quatre éoliennes porté par Iberdrola à Aunac-sur-Charente, Chenon et Moutonneau. Lire dans [la Charente Libre du 12 décembre 2025](#).

Charente Maritime : Puyrolland (200 habitants) contre le géant éolien Windstrom

Dans une décision rendue jeudi 4 décembre, la Cour d'appel administrative de Bordeaux a rejeté la requête de la société allemande, qui espère construire un parc de sept éoliennes, autorisé par la préfecture en 2019. Windstrom dispose déjà du terrain nécessaire, en vertu de baux signés avec plusieurs agriculteurs de la commune, **mais ne peut pas accéder aux parcelles**. Pour acheminer éoliennes et engins de chantier, le développeur doit élargir plusieurs chemins communaux ; pour cela, il a besoin de servitudes de passage que seule la mairie peut lui accorder malgré les 100 000 euros proposés contre la servitude. Lire dans [La Dépêche du 9 décembre](#) ou [FranceBleu du 9 décembre](#) 2025

Sarthe : les quatre éoliennes dans le bocage de Cherré-Au et Cormes ne seront pas construites.

De fragiles **pipistrelles, sérotines communes ou noctules de Leisler**, pesant quelques grammes, ont eu raison de gigantesques moulins à vent d'acier. La Cour d'appel administrative de Nantes a levé ce qu'il restait de suspense sur le projet d'implantation de quatre éoliennes dans le bocage de Cormes et Cherré-Au, au nord de la Sarthe. Un territoire de chasse très favorable aux chauves-souris. Lire dans [Ouest-France du 10 décembre](#) ou dans [Actu Lorient du 10 décembre](#) 2025

Cantal : à Cézens, le projet éolien est définitivement arrêté

Le 17 novembre, le Conseil d'État a rejeté le recours de la société Boralex.

La société Boralex avait formé un recours devant la Cour d'appel administrative de Lyon. L'argumentation développée par l'association et la commune, assistées par Me Audrey Oudoul, avocate au barreau d'Aurillac, devant la cour reposait principalement sur " *l'intégrité paysagère du massif cantalien, espace remarquable exempt de toute industrialisation verticale, et la nécessité de prévenir toute atteinte irréversible à ces panoramas d'altitude* ". Lire dans [La Montagne du 9 décembre](#) 2025

Aude : à Sainte-Colombe-sur-l'Hers, le projet éolien est arrêté

Dans un communiqué daté du vendredi 5 décembre, l'expert allemand BayWa r.e., implanté en France depuis 2005, justifie cette décision par des "contraintes d'accès majeures" mais surtout des "enjeux écologiques incompatibles". Lire dans [la Dépêche du 9 décembre](#) ou dans [l'Indépendant du 9 décembre](#) 2025

Isère : Coup d'arrêt pour le projet de parc éolien dans les Chambaran sur les communes de Saint-Clair-sur-Galaure et Montfalcon.

La préfète de l'Isère, Catherine Séguin, n'a pas délivré l'autorisation environnementale permettant d'engager l'installation des dix mâts, à cause des impacts trop importants sur le paysage et la faune. "*Le plateau de Chambaran, se situe dans le département de l'Isère et en limite orientale du département de la Drôme. C'est une région naturelle fortement boisée classée en tant zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique et abritant un parc naturel fermé de 240 ha*". Lire dans [le Dauphiné Libéré du 11 décembre](#) ou [Vivre-Ville du 15 décembre](#) 2025

Vienne :

" Rouillé : le Conseil d'État annule l'autorisation d'exploitation d'un parc éolien

Le Conseil d'État a rendu une décision importante ce lundi 24 novembre 2025, annulant l'arrêt de la Cour d'appel administrative de Bordeaux concernant l'autorisation d'exploitation d'un parc éolien à Rouillé, dans la Vienne. La plus haute juridiction administrative a jugé que la cour d'appel avait commis une erreur de droit en examinant le montant des garanties financières de démantèlement. Lire dans [La Nouvelle République du 30 novembre](#) 2025

" Martaizé : le projet éolien retoqué par le Conseil d'État

Le Conseil d'État a rejeté, lundi 17 novembre 2025, le pourvoi de la société Martaizé Énergie qui tentait de faire valider son projet de construction et d'exploitation de huit éoliennes de 180 m et quatre postes de livraison sur le territoire de la commune de Martaizé. Le Conseil d'État juge à son tour que la zone de protection spéciale (ZPS) Les Plaines du Mirebalais et du Neuvillois, située à proximité immédiate de la zone d'installation du parc éolien présentait des enjeux majeurs pour l'avifaune et constituait notamment " **un des deux pôles de reproduction de l'outarde canepetière en France** " Lire dans [La Nouvelle République du 25 novembre](#) 2025



3. Informations Biodiversité

Occitanie : mort d'un aigle royal au parc de Lunas

Après un jugement frappé d'appel, un deuxième procès s'est déroulé ce 8 décembre 2025, plus de deux ans après la mort d'un aigle royal.

"La centrale éolienne de Bernagues et celle du plateau d'Aumelas ont causé de nombreuses mortalités d'espèces protégées, certaines en danger d'extinction. Notre association a saisi la cour d'appel administrative de Toulouse pour l'arrêt définitif du fonctionnement des machines, et quand elles seront rouillées après quelques années, nous demanderons leur démantèlement, pour que les oiseaux et les chiroptères des montagnes de l'Escandorgue retrouvent leur sérénité, les riverains aussi ", témoigne Marjolaine Villey-Migraine, satisfaite du réquisitoire du procureur général. Lire dans [le Métropolitain du 11 décembre](#) 2025

La décision de la cour d'appel administrative de Montpellier a été mise en délibéré et sera rendue le 5 février 2026. Télécharger le communiqué de presse de l'Association [VPPN de Marjolaine Villey-Migraine du 8 décembre](#) 2025, ainsi que leur document : [L'ÉOLIEN ET LES SDA](#) (systèmes de détection automatique... de l'avifaune)

Allemagne : comment une lumière intermittente des balises rouges en haut des éoliennes pourrait sauver des milliers de chauves-souris chaque année

Chaque année en Allemagne, **"200.000 chauves-souris sont tuées à cause des éoliennes"**, rappelle à l'AFP Fabien Verniest, chercheur post-doctorant au Muséum national d'Histoire naturelle et co-auteur principal d'une étude sur les chauves-souris et les éoliennes, publiée mercredi 10 décembre 2025. Le balisage circonstancié permet de limiter ce comportement, et donc potentiellement de limiter les risques de collision", conclut le chercheur.

En France, pour changer de réglementation et autoriser un balisage circonstancié, **il faudrait obtenir l'aval du Ministère des Armées**. Lire dans [Sciences et Avenir du 10 décembre](#) ou dans [Charente Libre du 10 décembre](#) ou [Francebleu du 10 décembre](#) 2025

[Retour sommaire](#)

4. Informations FED ([Fédération Environnement Durable](#))

Prix négatifs : le plan de la CRE : payer pour arrêter de produire

" En 2025, ce phénomène a explosé avec 432 heures de prix négatifs, un record absolu qui pulvérise celui de l'an dernier. Face à cette situation intenable financièrement et techniquement, la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) veut siffler la fin de la récréation. Son plan ? Pouvoir forcer les parcs éoliens et solaires à appuyer sur le bouton "stop" lorsque le courant déborde. Jusqu'ici, les producteurs d'énergies renouvelables bénéficiant de contrats d'obligation d'achat (OA) n'avaient aucune raison de s'arrêter, puisqu'ils touchaient un tarif garanti pour chaque kilowattheure produit, quoi qu'il arrive. " Lire l'article de [JeChange du 9 décembre](#) 2025

Belgique : les éoliennes offshore de plus en plus souvent mises à l'arrêt

C'est le signe d'un besoin accru de flexibilité en raison de l'augmentation de la production renouvelable. Des réductions de production volontaires contrôlées, partielles ou totales - de certains parcs éoliens belges offshore situés dans la zone orientale de la mer du Nord. Lire dans [Le Soir du 5 décembre](#) 2025

Danemark : champion de la transition énergétique, il mise à nouveau sur son gaz

Grâce au redémarrage du champ de Tyra, un vaste gisement en mer du Nord, le pays est redevenu exportateur net de cette énergie fossile. Lire dans [Le Monde du 6 décembre](#) 2025

Allemagne :

" mise tout sur le GNL

Pour alimenter les **40 nouvelles centrales à gaz** qu'elle a décidé de construire en urgence pour sécuriser son système électrique et remplacer les centrales à charbon, l'Allemagne va devoir importer des quantités toujours plus grandes de GNL (Gaz naturel liquéfié). En contrepartie d'un investissement massif de plus de

600 milliards d'euros depuis une décennie dans les renouvelables intermittents (éolien, solaire) et de l'abandon dans le même temps du nucléaire, l'Allemagne se retrouve avec une **envolée des prix de l'électricité** et une dépendance toujours aussi grande à ses centrales extrêmement polluantes au charbon et au lignite quand il n'y a pas de vent et de soleil... Lire dans [Transition & Energies du 2 décembre](#) 2025
" **soutient ses industries**

Pour soutenir son industrie électro-intensive en crise, l'Allemagne instaure un prix subventionné de l'électricité. Entre 2026 et 2028, ils paieront 5 centimes d'euro le kilowattheure (c€/kWh), une mesure estimée à plusieurs milliards d'euros par an. Lire dans Révolution [Energétique du 24 novembre](#) ou le [communiqué de la FED du 18 novembre](#) 2025

Dix ans de mensonges : RTE reconnaît enfin l'impasse énergétique française
Lire le [communiqué de la FED du 10 décembre](#) 2025

Fabien Bouglé :

- Factures d'électricité : [le grand racket](#)
- "[éoliennes la fin](#)" : numéro de transitions et énergies à faire suivre à vos élus locaux !
- Lire l'enquête choc "[Comment le réseau éolien a infiltré l'Etat](#)" publiée dans le dernier numéro de [Transitions et Energies](#).

Sur le site de l'[APPGE](#), nous avons installé une page avec des [documents téléchargeables](#)

🔊 N'hésitez pas à télécharger et à utiliser

📁 Ceux de "[Belle Normandie Environnement](#)" sur " ce qu'il faut savoir sur les baux emphytéotiques et que les promoteurs éoliens cachent "

📁 Ceux de l'[APPGE](#) ou de la [FED](#)

📁 Le document de [Vent de Colère](#) sur comment rentrer dans les CRE (Comités Régionaux de l'Energie) 🗉
Le bulletin [d'adhésion 2025](#) en format pdf.

🗉 Le rapport disponible à la DREAL du Cantal sur la [mortalité de l'avifaune](#) année 1 (2017) du parc éolien de La Luzette.

🗉 L'avis [négalif du CNPN](#) (Conseil National de la Protection de la Nature) pour le projet éolien de Comiac est sur le site [avis biodiversite developpement durable](#)

[Retour sommaire](#)

Faisons respecter la loi :

La [loi n° 76-629 du 10 juillet 1976](#) stipule dans son article 1er : "...Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit. Les activités publiques ou privées d'aménagement, d'équipement et de production doivent se conformer aux mêmes exigences...."

La [loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1 mars 2005](#) relative à la Charte de l'environnement précise en l'article 2:

Art. 1er. - Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

Art. 2. - Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.....

Art. 9. - La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement.

N'hésitez pas à transmettre ce courriel à vos amis.

Bien cordialement pour le bureau

Gilles Forhan, secrétaire APPGE, membre de la FED

06.43.80.15.87

gilles.forhan@wanadoo.fr

appge-comiac@laposte.net

Membres du bureau :

Christian Momboise, [président](#)

Dominique Lacambre, [trésorier](#)

[Gilles Forhan, secrétaire](#)

Bernadette Forhan, [secrétaire adjointe](#)

Brigitte Briard, [présidente d'honneur](#)